

Depuis quelques années, on parle beaucoup des dépenses publiques et de leur influence sur l'économie. Comme cela relève justement de mes attributions, je profite de l'occasion pour exposer aux députés ce que je pense à ce sujet.

Vers la fin de 1975, le gouvernement a adopté une politique bien définie de modération des dépenses. Celle-ci consiste à aligner l'accroissement des dépenses fédérales sur la croissance du produit national brut, qu'il ne devrait pas dépasser en longue période. Dans la pratique, les dépenses publiques pourraient bien augmenter un peu plus vite ou un peu plus lentement que le PNB d'une année sur l'autre, selon l'orientation que le gouvernement juge convenir à la conjoncture, mais en longue période, la tendance générale restera identique.

Depuis l'adoption de cette politique, nous nous sommes fixé chaque année un plafond de dépenses et un objectif de taux de croissance très proches du taux de croissance du produit national brut prévu. En 1976-1977, première année financière complète où cette politique a été en vigueur, le taux de croissance prévu du produit national brut était de 13.4 p. 100 et nous avons fixé un plafond de 14 p. 100 à l'augmentation des dépenses. Nous avons réussi à maintenir notre taux de croissance définitif concernant les dépenses à seulement 10 p. 100 cette année-là, bien moins que le taux de croissance du PNB et le plafond de dépenses prévus. En voici l'indication chiffrée: nous avons dit pour cette année-là que nous limiterions nos dépenses à 42.15 milliards de dollars. Nous avons terminé l'année à 41.1 milliards, soit un milliard de moins que le montant auquel nous nous étions engagés, ce que la plupart des députés et bien entendu les media ont omis de mentionner.

Au début de l'année financière en cours, 1977-1978, le taux de croissance du PNB prévu était d'environ 11 p. 100. En conséquence, nous avons fixé au même taux le plafond des dépenses. Par la suite, le 31 mars pour être précis, nous avons diminué notre objectif pour tenir compte de certains dégrèvements d'impôt promis dans le budget du 31 mars. Depuis lors, la demande de fonds s'est considérablement accrue en raison de l'évolution de la conjoncture économique. Je veux parler de programmes comme les virements de fonds aux provinces pour les programmes d'assurance-maladie, d'assurance-hospitalisation, de services hospitaliers et d'enseignement post-secondaire. Tous ces virements étaient prévus aux termes de la loi sur le financement des programmes établis qui, comme les députés s'en souviennent, a été renégocié à l'automne dernier.

● (1612)

Nous avons dû faire face à des demandes très lourdes, mais malgré ces exigences considérables et parfois imprévues, le gouvernement croit toujours pouvoir maintenir aux environs de 8.2 p. 100 le taux de croissance de ses dépenses totales en 1977-1978. Nous espérons nous en tenir au plafond que nous nous sommes fixé en mars dernier pour la présente année financière, soit 44.45 millions de dollars. Compte tenu de l'inflation, cela représente un taux de croissance presque nul de nos dépenses pour l'année 1977-1978.

Tout en prenant des mesures pour restreindre ses dépenses, le gouvernement s'est efforcé de limiter sévèrement l'expansion de la Fonction publique. Pour l'année 1976-1977, le taux de croissance total des années-hommes autorisées à la Fonction

Impôt sur le revenu

publique et qui a été contrôlé par le Conseil du Trésor a été maintenu à 1.3 p. 100, soit beaucoup moins que le taux de croissance des années antérieures. Pour l'année financière 1977-1978, le taux de croissance a été réduit à 0.6 p. 100 soit aux six dixièmes de 1 p. 100. Pour pouvoir maintenir un taux de croissance aussi bas malgré les initiatives aussi nombreuses qu'importantes du gouvernement qui exigent davantage de personnel, il a fallu réaffecter des milliers d'années-hommes à d'autres programmes.

Deux années consécutives de faible croissance à la Fonction publique ont évidemment causé certaines pressions. Je suis convaincu qu'il est toujours possible et certainement toujours nécessaire de faire face aux nouvelles demandes en puisant des hommes-années dans d'autres secteurs. Nous avons donc l'intention de poursuivre ce programme de limitation de la croissance de la Fonction publique fédérale.

Si l'on remonte à 1967, les dépenses totales du gouvernement, y compris les transferts à d'autres niveaux de gouvernement, représentaient 16.3 p. 100 de notre produit national brut. En 1976, elles représentent un peu plus de 20 p. 100. Les dépenses totales du gouvernement fédéral atteignent un peu plus de 20 p. 100 du PNB. Il y a dix ans, l'achat de biens et services y compris les salaires des fonctionnaires ainsi que le coût des matériaux et des approvisionnements, soit le coût d'administration du gouvernement plus les dépenses d'immobilisation du gouvernement, plus le service de la dette publique, représentaient environ 50 p. 100 des dépenses totales du gouvernement fédéral. En 1976, ces mêmes dépenses ne représentent que 40 p. 100 de mises de fonds qui offrent un potentiel beaucoup plus grand.

L'argument que je désire faire valoir est le suivant: le coût de l'administration fédérale, y compris la défense, les affaires extérieures, le recouvrement des impôts, la prestation de divers programmes sociaux, l'administration de la justice, la protection du consommateur, le service de la dette publique, et ainsi de suite, est demeuré pratiquement inchangé par rapport à la capacité de l'économie. En outre, la fraction des dépenses que le gouvernement fédéral consacre à ses propres salaires et bureaux est moins considérable qu'il y a dix ans. Le solde des débours, qui consistent en transferts de fonds aux provinces et aux individus et en autres subventions, représentait environ la moitié de l'ensemble des dépenses du gouvernement en 1967, et est passé à environ 60 p. 100 en 1976.

Les dépenses fédérales se sont surtout accrues au niveau des programmes qui redistribuent le revenu par les paiements de transfert faits, soit directement aux citoyens ou indirectement, par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux. Le gouvernement a adopté comme ligne de conduite de réduire les dépenses ressortissant à son propre fonctionnement, tout en tenant ses engagements à l'égard des personnes âgées, des chômeurs, des malades et des citoyens des régions les moins avantagées du pays. Nous avons maintenu cette politique en dépit de l'écart grandissant entre les dépenses indexées, qui croissent rapidement, et les recettes fiscales, qui augmentent beaucoup plus lentement, et qui sont indexées pour protéger, jusqu'à un certain point les contribuables contre l'inflation.